

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU SCoT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG: OBJECTIFS STRATEGIQUES RETENUS

Ces objectifs doivent faire l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant de la structure porteuse du SCoT

Objectif 1 :		
OFFRIR UN CADRE DE VIE DE QUALITE ATTRACTIF POUR LES HABITANTS		
Poursuivre le développement démographique du territoire	Permettre une croissance démographique positive et modérée Valoriser les facteurs d'attractivité	Augmentation de population de 3300 habitants à l'horizon 2035 (142 habitants/an) Développement de l'économie et de l'emploi, offre de logements adaptée, mobilité, qualité de vie
Répondre aux besoins diversifiés en logement	Accroître le nombre de résidences principales Assurer une répartition cohérente à l'échelle du SCoT Mobiliser le potentiel de production dans le parc existant Favoriser la rénovation du bâti existant Diversifier l'offre locative	Prendre en compte la diversité des âges et des revenus, le vieillissement de la population, le desserrement des ménages, les mobilités résidentielles des ménages Un besoin de 5 500 logements à l'horizon 2035, soit 240 logements/an Maintenir le niveau de population dans l'ensemble des communes ⇒ La production de logements (parc neuf ou ancien) sera répartie en adéquation avec l'armature territoriale définie. Un potentiel non négligeable ⇒ Le marché des logements locatifs peut être soutenu et développé par les collectivités Une offre limitée avec 25,7 % du parc en 2012, concentrée notamment sur les principaux pôles de Sarrebourg et Phalsbourg ⇒ Déployer davantage l'offre locative dans l'ensemble des communes
Maintenir la qualité des paysages	Renforcer la qualité des paysages urbains par des opérations d'aménagement d'ensemble et une architecture bien intégrées	⇒ Dans les pôles urbains principaux : Eco-quartiers, réhabilitation des bâtiments militaires, projets urbains autour des gares ⇒ Dans les pôles pivots locaux : Limitation de la consommation foncière à travers des formes de bâtis diversifiées et des tailles de terrains limitées ⇒ Dans les autres communes : Lotissements en continuité du bâti existant, à emprise limitée et par phasage. Une attention particulière au patrimoine reconnu Développement urbain respectueux de l'architecture locale

	Préserver les grands paysages	<p>Limitation consommation espaces naturels et agricoles, ceintures vertes, ouvertures paysagères, entrée de villes et de villages de qualité</p> <p>Privilégier les opérations groupées pour toute extension de la tache urbaine, une production de maisons individuelles plus encadrée</p> <p>Qualité des espaces publics et privatifs, favoriser les liaisons douces</p> <p>Etangs, forêts, prairies</p> <p>Ouverture paysagère dans le massif</p> <p>Enfouissement des lignes électriques</p>
Adapter l'offre de services	<p>Pérenniser le rayonnement commercial de Sarrebourg</p> <p>Revitaliser les centres-villes et centres-bourgs et conforter l'offre de commerces de proximité dans les centres et bourgs ruraux</p> <p>Adapter l'offre commerciale aux nouvelles formes de consommation</p> <p>Pérenniser l'accès aux soins de santé</p>	<p>Une évansion commerciale exceptionnellement faible</p> <p>Conserver le niveau d'offre commerciale de Sarrebourg</p> <p>Eviter la dévitalisation commerciale du centre ville</p> <p>Pour les zones commerciales : un effort en termes d'intensité urbaine, aménagements paysagers de qualité, possibilité d'une offre de transports alternatifs, mutualisation de stationnement automobile</p> <p>Revitalisation des centres bourgs : un des axes prioritaires du SCoT</p> <p>⇒ A réfléchir en cohérence avec l'armature territoriale : localisation prioritaire des commerces et des services dans les pôles structurants, les polarités pivots et locales</p> <p>Deux évolutions : prise de conscience écologique, commerce à distance</p> <p>⇒ Points de vente collectifs pour vente directe, distributeurs 24h/24h, points de livraisons pour commandes sur Internet, points recyclerie</p> <p>Favoriser la création de maisons médicales ou pôles de santé</p>
Proposer un maillage cohérent d'équipements culturels et de loisirs	<p>Doter le territoire d'un équipement à large rayonnement</p> <p>Optimiser l'offre d'équipements de proximité</p>	<p>Equipement à grande capacité d'accueil (>500 places)</p> <p>A réfléchir en fonction de l'organisation territoriale qui sera définie</p> <p>Favoriser les travaux de rénovation et modernisation des équipements vieillissants, prioriser les investissements vers les polarités du territoire dans un souci de complémentarité</p>
Protéger la population des risques et nuisances	Intégrer la gestion des risques, notamment d'inondation	<p>Problématique majeure : risque d'inondation et de ruissellement => surcharge des réseaux d'eau résiduaire urbaine et des stations d'épuration par des eaux pluviales</p> <p>⇒ Intégrer la problématique de l'inondabilité, favoriser la protection des zones humides, haies, arbres et prairies, encourager la gestion des eaux pluviales, maintien de la dynamique fluviale naturelle, sensibiliser les bonnes pratiques agricoles et sylvicoles.</p> <p>⇒ Pas de nouvelles zones d'habitat à proximité des zones à risques technologiques</p>

	<p>Veiller à la bonne qualité de l'air</p> <p>Réduire le risque direct et indirect de pollutions sur l'environnement</p> <p>Poursuivre la réflexion sur la gestion des déchets</p> <p>Limiter les effets négatifs du bruit dans les zones les plus exposées</p> <p>Engager la réflexion sur la limitation de la pollution lumineuse</p>	<p>Urbanisme de proximité, politique de l'habitat, mobilités alternatives à la voiture individuelle</p> <p>Inciter à réduire au maximum les risques de pollution sur l'environnement, traitement des sites et sols pollués, reconquête de friches, économie du foncier</p> <p>Poursuivre la sensibilisation au compostage, tri des déchets, réduction des déchets à la source</p> <p>Limiter les zones d'habitat à proximité des zones bruyantes, favoriser la mise en place de mesures de réduction du bruit</p> <p>Optimiser l'éclairage urbain</p>
--	---	---

Objectif 2 :		
STRUCTURER UN TERRITOIRE DE COMPLEMENTARITES ET DE « SOLIDARITES »		
Positionner le territoire dans son environnement élargi		<p>Une position géographique particulière au sein de la Région Grand Est</p> <p>Développer une coopération de proximité avec les territoires limitrophes et notamment les espaces d'interface soumis à une double influence : définir une ligne d'intervention commune : Saverne, PNRVN, SCoT environnants</p>
Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnels »	Organiser le développement du territoire selon les niveaux d'armature identifiés	<p>Le Pays de Sarrebourg : un territoire multipolaire</p> <p>Présence de deux interfaces, deux franges : vers le Pays des Etangs et vers les Vosges mosellanes</p> <p>Une vision d'aménagement du territoire qui prend en compte ces multi-secteurs et multipolarités</p> <p>Une armature territoriale qui repose sur le principe de priorisation :</p> <p>⇒ Organisation en archipels fonctionnels avec des valeurs de solidarités, complémentarité et de mutualisation</p> <p>Quatre niveaux d'armature territoriale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un pôle multifonctionnel central - Un pôle relais secondaire, porte d'entrée vers l'Alsace

	<p>Développer les fonctions selon les niveaux de pôle du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les polarités « pivots » : archipels fonctionnels pour la vie locale - Les polarités « relais » locales <p>Considérer les communes ayant une gare</p> <p>Prioriser les objectifs par niveau de pôle, en considérant que toutes les thématiques doivent être abordées et hiérarchisées : services, équipements, population, logements, économie, mobilités, etc...</p> <p>Définir les rôles associés aux différents niveaux et en cohérence avec l'évolution de la population, des emplois, des équipements et des services et reposant sur le principe d'attractivité (tenir compte des notions de distance et de proximité dans ces clés de répartition.</p> <p>Favoriser les vocations naturelles du Pays des Etangs et des Vosges mosellanes</p>
<p>Diversifier les modes de déplacements</p>	<p>Structurer les déplacements en lien avec les communes équipées d'une gare</p> <p>Organiser les transports interurbains à l'échelle communautaire et l'organisation du bus</p>	<p>Un mode de vie des résidents du territoire qui génère de multiples déplacements, principalement en voiture</p> <p>Organiser le territoire dans une logique de bassin de proximité</p> <p>Organiser le report modal vers des modes de déplacements plus durables</p> <p>Les communes équipées d'une gare : lieux privilégiés de la coordination entre la politique d'urbanisme et de déplacements</p> <p>Gare de Sarrebourg : point central d'articulation de l'ensemble des mobilités du territoire</p> <p>Gare de Réding : vocation interrégionale</p> <p>Gare de Lutzelbourg, Igney-Avrécourt, Berthelming : gares d'interfaces à positionnement stratégique : lieu de diffusion vers les communes de montagne, vers le Pays des Etangs ou pour le Nord du Territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Développement d'une offre de logements diversifiée, de l'emploi, des commerces, des services et des équipements de centralité prioritairement localisée dans les secteurs situés à proximité immédiate des gares et des arrêts bien desservis par le réseau ferroviaire actuel ⇒ Objectifs d'aménagement, de renouvellement et de densification urbains autour d'un rayon de 250 à 500 m autour des gares ⇒ Y associer d'autres services : location de voiture en libre service, espaces d'auto-partage et de covoiturage, navette touristiques <p>Priorisation des liaisons, notamment entre les différents niveaux de pôle de l'armature territoriale : minibus de rabattement vers les polarités pivots, bus urbains à plus haute fréquence, relais/navette entre les communes équipées d'une gare, relais entre les pôles des 4 niveaux identifiés</p>

	<p>Organiser et partager les alternatives à l'usage individuel de la voiture</p> <p>Développer les modes doux et alternatifs à l'échelle des polarités</p> <p>Porter la solidarité des mobilités</p> <p>Homogénéiser les temps de déplacements</p> <p>Penser la mobilité en lien avec le tourisme</p> <p>Organiser le report modal pour le transport de marchandise</p>	<p>Créer des lignes touristiques, et des lignes de rabattement vers des gares et arrêts de cars</p> <p>Rendre les transports en commun concurrentiels face à la voiture Encourager le report modal et encourager l'usage collectif (covoiturage, auto-partage) Consolider le réseau des aires de covoiturage Développement de la mobilité électrique => développement de réseaux de bornes de recharge Organiser une offre de stationnement modulée en fonction des types d'usages</p> <p>Encourager les modes doux pour les déplacements quotidiens de courtes distances Développement de l'offre et de la pratique de vélo à assistance électrique Aménagement d'un réseau cyclable en fonction des équipements desservis, du potentiel de fréquentation et des opportunités touristiques Aménagement de voiries inter-villages à travers des voies forestières ou chemins ruraux adaptés</p> <p>Favoriser le transport à la demande</p> <p>10-15 minutes (en voiture) aux services de proximité (niveau de pôle 4) 20 minutes aux services intermédiaires 30 minutes aux services et équipements majeurs</p> <p>Déplacements à vélo : développement de liaisons clairement identifiées, d'interconnexions, d'équipements (abris vélo, consigne, voie sécurisée) Mise en place de navettes ou d'une offre de transport en lien entre les communes équipées d'une gare et les communes disposant d'un intérêt touristique important</p> <p>Ferroutage</p>
<p>Améliorer la connectivité numérique et mobilité du territoire</p>		<p>Nouvelles opportunités pour les secteurs ruraux, nouvelles formes de travail (télétravail, co-working), nouvelles formes en formation (formation à distance, e-learning) Couverture prioritaire en très haut débit des pôles de l'armature territoriale puis progressive du territoire jusqu'en 2020 Objectifs : couverture de l'ensemble du territoire en haut-débit (jusqu'à 4/5 Mo / jusqu'à 100Mo pour les zones d'activités) Suppression des zones blanches en matière de téléphonie</p>

<p>Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCOT</p>	<p>Préserver les milieux naturels et la biodiversité associée</p> <p>Veiller à garantir la préservation et la restauration de la Trame verte et bleue et la valoriser</p>	<p>Préserver les milieux les plus menacés : zones humides, mares, prairies oligotrophes Préserver des éléments du paysage : haies, arbres remarquables, ripisylve Préserver la qualité des forêts ⇒ Limitation du développement des espèces invasives, entretien des fonds de vallées</p> <p>Préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques Maintien des grands ensembles forestiers et prairiaux Mise en place d'échappatoires sur les canaux et rétablissement de la continuité écologique au niveau de la RN4 Valorisation des espaces naturels à travers le tourisme</p>
<p>Préserver les ressources naturelles</p>	<p>Favoriser une exploitation raisonnée des ressources du sous-sol</p> <p>Préserver les ressources en eau potable</p> <p>Poursuivre la démarche d'assainissement des eaux usées</p>	<p>Favoriser une exploitation des carrières de façon durable</p> <p>Accent mis sur la surveillance de la salinité de l'eau (remontées d'eaux salées) Nécessité de prendre en compte les changements climatiques (modification des régimes de précipitations) Poursuivre l'objectif d'un bon état des masses d'eau ⇒ Renouveau progressif des anciens réseaux d'eau potable ⇒ Protection des captages d'eau potable et leur zone d'alimentation ⇒ Préservation des zones humides</p> <p>Développement urbain compatible avec les ressources en eau Poursuivre l'interconnexion des syndicats d'alimentation en eau potable Favoriser l'utilisation des eaux de captages arrêtés et non aux normes pour les divers domaines autres que l'alimentation en eau potable</p> <p>Démarche actuellement en cours à poursuivre.</p> <p>Un développement urbain compatible avec les capacités épuratoires du territoire</p>
<p>Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière</p>	<p>Optimiser les potentialités dans le tissu urbain existant Limiter l'ouverture à l'urbanisation des zones périphériques Limiter les zones pavillonnaires Privilégier la production de logements et d'équipements au sein de l'enveloppe urbaine Rechercher d'abord la mobilisation du foncier disponible dont le potentiel devra être clairement identifié et quantifié dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme. Réduire la consommation foncière imputable aux zones d'activités ⇒ Considérer le foncier comme une ressource rare</p>	

<p>Tendre vers un territoire à énergie positive</p>	<p>Sensibiliser les professionnels et la population à des pratiques réductrices de la consommation énergétique</p> <p>Réduire la dépendance énergétique du territoire en développant toutes les énergies renouvelables</p>	<p>Poursuivre la démarche de sensibilisation et d'information à destination des professionnels et de la population pour la rénovation énergétique, l'amélioration des pratiques et la connaissance des risques liés au changement climatique</p> <p>Encourager l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants et la construction de bâtiment moins consommateurs d'énergie</p> <p>Favoriser le recours aux énergies alternatives en permettant la production de toutes les énergies renouvelables et encourager l'innovation et le développement de nouvelles filières (cogénération, biomasse,...)</p> <p>Filière bois : éviter la surexploitation des forêts, favoriser la valorisation de proximité, de mobiliser la ressource privée</p> <p>Interdire la création de champs de panneaux voltaïques sur des terrains naturels ou agricole mais les privilégier sur des sites et sols pollués.</p>
--	--	--

Objectif 3 :

CREER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DYNAMISME ECONOMIQUE

<p>Consolider le tissu économique, entre tradition et modernité</p>	<p>Consolider le tissu d'entreprises</p> <p>Renforcer « l'écosystème territorial »</p>	<p>Industrie, fonction publique et services, tourisme, agriculture et forêt, logistique</p> <p>Développement de nouveaux services et de nouvelles formes de travail</p> <p>Favoriser l'innovation et l'échange des savoir-faire entre les secteurs d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Adaptation des entreprises aux évolutions en cours ⇒ Augmentation de la chaîne de valeur locale <p>Ecologie industrielle : Schéma de production en boucle (économie circulaire)</p>
<p>Favoriser la mixité fonctionnelle et limiter la consommation de foncier économique</p>	<p>Favoriser la mixité fonctionnelle du territoire</p>	<p>Limiter les déplacements domicile-travail, animer les villes et villages, offre de services de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Localisation privilégiée des entreprises dans le tissu urbain ⇒ Optimisation des disponibilités foncières et mobilisation des locaux vacants ⇒ Veiller à la compatibilité des entreprises avec le tissu urbain

	<p>Limiter la consommation foncière</p> <p>Valoriser les friches d'activités</p>	<p>Mobiliser le foncier disponible dans le tissu urbain ou au sein des ZAE existantes, mobiliser les locaux vacants, valoriser les friches d'activités, accroître l'attractivité des ZAE existantes, densifier les formes urbaines et architecturales économiques</p> <p>Environ 125 ha de friches sur le territoire du SCoT Requalification des friches soit pour l'accueil des entreprises, soit pour de l'habitat et/ou d'équipements</p>
Maintenir une agriculture diversifiée	<p>Préserver un tissu agricole diversifié</p> <p>Préserver les arbres et les haies autour des villages, qui structurent le paysage</p> <p>Accroître la valeur ajoutée de l'agriculture</p>	<p>Une surface moyenne de 80 ha avec des productions diversifiées mais une prédominance de l'élevage</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Limiter les consommations de surface agricole par l'urbanisation ⇒ Préserver le fonctionnement des exploitations agricoles (préservation des sièges d'exploitation, cohérence du parcellaire,...) <p>Préserver les arbres et les haies encore présents qui structurent les paysages : ceintures des villes et des villages Privilégier les pratiques respectueuses de l'environnement</p> <p>L'accroissement de la valeur ajoutée des exploitations agricoles est une condition de leur pérennité. Favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ la diversification des productions via les circuits courts et de nouvelles formes d'installation ⇒ la valorisation des co-produits de l'agriculture (méthanisation) ⇒ la création d'un nouvel équipement collectif de transformation laitière
Maintenir une forêt multifonctionnelle et accroître la valeur ajoutée de la filière bois	<p>Maintenir une forêt multifonctionnelle</p> <p>Accroître la valeur ajoutée de la filière bois</p>	<p>La forêt : un marqueur du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Limiter les consommations de la surface forestière par l'urbanisation ⇒ Lutter contre l'avancement de la forêt en secteur de montagne ⇒ Diversification des peuplements ⇒ Optimisation de sa fonction productive ⇒ Favoriser son ouverture pour permettre sa fonction récréative <p>Objectif de redynamisation de la filière bois</p>
Poursuivre le développement touristique		<p>Poursuivre le développement du tourisme vert et bleu qui devra rester diffus et maillé sur le territoire avec une complémentarité de l'offre et une coordination des acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mise en adéquation des besoins des touristes de l'offre en hébergement et des services ⇒ Renforcement du pôle d'hébergement autour du secteur de Rhodes-Langatte ⇒ Développement des circuits de randonnée pédestre et cycliste

		⇒ Développement de l'itinéraire fluvial
Proposer une offre foncière et immobilière économique de qualité	<p>Renforcer le potentiel d'accueil des entreprises</p> <p>Accueillir les entreprises dans des ZAE de qualité</p> <p>Compléter l'offre immobilière en lien avec les nouvelles formes de travail</p>	<p>Les ZAE sont remplies à plus de 85%</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Compléter l'offre foncière à vocation économique : extension de zones existantes ou création de nouvelles en respectant l'objectif de limitation de la consommation foncière ⇒ Localisation principalement le long ou à proximité de l'A4, RN4, D954 et des ZAE existantes ⇒ Une offre complémentaire plus limitée et diffuse pour répondre aux besoins locaux pour l'artisanat <p>Favoriser la qualité paysagère, architecturale et environnementale des ZAE : présence d'espaces verts, conception qualitative des bâtiments, recours aux énergies renouvelables</p> <p>Favoriser les opérations de requalification des zones d'activités les plus vieillissantes et des friches</p> <p>Concernant l'offre immobilière : aucun nouveau projet envisagé à ce jour</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Favoriser la mobilisation des locaux vacants (économiques ou non) ⇒ Permettre de nouvelles formes de travail : télétravail, coworking, fablab